

Entraide Marine-Adosm
(Reconnue d'utilité publique)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

27 janvier 2025

ENTRAIDE
— adosm —
MARINE



24 rue de Presles – 75015 PARIS
delegue.general@entraidemarine.org
Site : www.entraidemarine.org

Sommaire

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
DESIGNATION DU NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	4
Liste des résolutions.....	5
Nous remercions nos mécènes, partenaires et soutiens.....	6

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 25 janvier 2025

PRESIDENT

Le vice-amiral d'escadre (2s) Philippe HELLO

ADMINISTRATEURS ELUS

Le commissaire général hors classe (2S) Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE - *vice-président*

Le commissaire général (2S) Eric DESMERGERS – *trésorier*

Le contre-amiral (2S) Bernard DEPARDON – *délégué régional BREST*

Le contre-amiral Marc GANDER

La major Nathalie HAVARD – *déléguée régionale LA REUNION*

Le vice-amiral d'escadre Eric JANICOT

Madame Béatrice MOQUEUR - *déléguée régionale LORIENT*

Le contre-amiral (2S) Xavier LARREUR

L'AGAM (2S) Michel Le BOLLOC'H

Madame Chloé LEBLOND

Le CC (R) Axel PIVET

Monsieur Alexis ANTOIS

Le major Pierre LECLERC

Monsieur Christian LOMBARDO – *Président de la FNOM*

Le capitaine de vaisseau Jean-Louis MARCOUREL – *délégué régional CHERBOURG*

L'AGAM (2S) Jean-Marc SCHINDLER - *délégué de la FAMMAC*

Madame Sophie SIDOS

ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LA MINISTRE

Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Christophe MOMMESSIN

Le maître principal (R) Frédéric SART

MEMBRES D'HONNEUR

Le contrôleur général des Armées Guy JOURDAIN

Le vice-amiral (2S) Joël BODARD

Le vice-amiral d'escadre (2S) Patrick HEBRARD

Le vice-amiral (2S) Jean-Louis VICHOT

Anciens présidents de l'Entraide Marine - ADOSM

Mot du président

Le Vice-Amiral d'Escadre (2S), Philippe Hello, président de l'association ouvre l'assemblée générale extraordinaire et souhaite la bienvenue à tous les membres qui continuent de manifester fidèlement leur intérêt et leur soutien à notre action. Il déclare ouverte cette assemblée générale extraordinaire et profite de ce début d'année pour présenter ses vœux.

Il explique la raison de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire qui a un objectif bien précis : proposer un nouveau commissaire aux comptes au vote de l'assemblée générale extraordinaire. Monsieur Philippe Geoffroy, qui a été notre commissaire aux comptes pendant 12 ans, après avoir vu se renouveler une fois son mandat de 6 ans, arrive au bout de son engagement. La politique de notre association est de ne pas renouveler plus d'une fois un mandat pour assurer la transparence et l'efficacité. Je me permets de souligner que nous avons mis fin à la collaboration avec Monsieur Geoffroy dans de très bons termes et il comprend tout à fait notre démarche. Nous avons eu l'occasion de le remercier pour marquer la fin de ces douze années de travail en commun où nous avons été pleinement satisfaits de ses services.

Désignation du nouveau commissaire aux comptes

Afin de choisir un nouveau commissaire aux comptes, il a été demandé au trésorier, Éric Desmergers, que le président remercie vivement pour la qualité de son travail, d'étudier différents dossiers de candidature. Deux candidatures de qualité se sont démarquées, leurs dossiers ont été envoyés en amont il y a quelques semaines afin que les administrateurs en prennent connaissance et puissent orienter leur choix pour le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

Le président, Philippe Hello, annonce que à la suite de l'étude des deux candidatures, les administrateurs proposent de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire réunie ce jour, le candidat retenu pour le nouveau mandat de commissaire aux comptes : EUREX.

Au vu de ces explications, le conseil d'administration en propose la résolution à l'assemblée générale extraordinaire.

Assemblée générale extraordinaire

Du 25 janvier 2025

Liste des résolutions

Résolution 1 - L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la présentation des dossiers de candidatures des commissaires aux comptes, décide d'approuver la proposition du conseil d'administration.

Résolution 2 - L'assemblée générale donne pouvoir au président ou à son représentant pour procéder aux formalités administratives afférentes à cette assemblée générale

Nous remercions nos partenaires, mécènes et soutiens



